



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la COMMUNE d'EYZERAC

Séance du 24 avril 2026

Délibération 2026-33

Par suite d'une convocation en date du 11 avril 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 24 avril 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Présents : Mesdames et Messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, LACOSTE Eric, BAPPEL Annick, LAMBERT Jean-Pierre, REYDY Martine, RAT Catherine, FROIDEFOND Olivier, COUTANT HUPPE Sophie, GAILLARD Marlène, LAFON Rémy, TARRADE Simon, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés : BORDE Christophe, PRATIQUE Emilie,

Absents excusés : BORDE Christophe, PRATIQUE Emilie, FONCY Guillaume, Monsieur BOST Claude, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.**

Objet : DESIGNATION DES REFERENTS AU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORET (CCFF)

Dans le cadre du SMO DFCI 24, il est demandé de désigner des bénévoles référents, qui connaissent le territoire de la commune en cas d'incendie, pour participer aux Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF). Leurs coordonnées sont envoyées au syndicat avec la délibération.

La liste des coordonnées des CCFF est centralisée au SMO DFCI 24 et transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), aux Centres de secours (CIS) et au service de Gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle les missions des CCFF qui sont :

- L'appui et l'aide aux pompiers par le guidage et l'assistance technique (mission principale)
- L'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur les risques feux de forêt ainsi que sur les OLD (Obligation Légales de Débroussaillage).
- Participer à des patrouilles en période de risque incendie, pour les bénévoles qui le souhaitent.

Monsieur BORDE Christophe et Monsieur LAMBERT Jean-Pierre proposent leur candidature.

Appelés à se prononcer et, après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

Désignent Monsieur BORDE Christophe et Monsieur LAMBERT Jean-Pierre « bénévoles référents au Comité Communal Feux de forêt » de la commune.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 27/04/2026

AR Préfecture
Publié le 27/04/2026

024-212401715-20260424-DELIB_202633-DE
Reçu le 27/04/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,